

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A PRIS ACTE DES :

Relevé de décisions du bureau communautaire du 14 juin 2018.

Relevé des décisions relevant de la délégation d'attributions au Président du 3 mai au 18 juin.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**A ADOPTE**      **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le compte-rendu du conseil communautaire du 17 mai 2018.

**A APPROUVE**      **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (*M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes*)  
Le compte administratif du budget principal 2017 dont la balance se présente comme suit :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
46 656 669.70	53 703 150.20	18 440 754.59	28 801 743.47
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 7 046 480.50</b>		<b>SOLDE DES RAR : + 10 360 988.88</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
123 708 737.72	144 671 216.46
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 20 962 478.74</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2017	Résultat clôture 2017	Reste à réaliser 2017	Résultat cumulé 2017
Inv.	-37 018 394.00	0.00	7 046 480.50	-29 971 913.50	10 360 988.88	-19 610 924.62
Fonc.	<u>30 629 453.20</u>	<u>-22 075 531.29</u>	<u>20 962 478.74</u>	<u>29 516 400.65</u>	<u>0.00</u>	<u>29 516 400.65</u>
	-6 388 940.80	-22 075 531.29	28 008 959.24	-455 512.85	10 360 988.88	9 905 476.03

**A APPROUVE**      **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal. Ce dernier présente des balances et un résultat de clôture identiques au compte administratif. Visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A DECIDE**      **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 19 610 924.62 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

**A DECIDE**      D'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement soit 9 905 476.03 euros en report à nouveau de la section de fonctionnement.

**A APPROUVE**      **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes) Le compte administratif du budget annexe eau 2017 dont la balance se présente comme suit :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
148 224.94	213 120.41	563 299.00	0.00
<b><u>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 64 895.47</u></b>		<b><u>SOLDE RAR : - 563 299.00</u></b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
34 415.28	225 339.69
<b><u>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 190 924.41</u></b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2017	Résultat clôture 2017	Restes à réaliser 2017	Résultat cumulé 2017
Inv	54 161.03	0,00	64 895.47	119 056.50	-563 299.00	-444 242.50
Expl	<u>483 573.38</u>	<u>-205 539.07</u>	<u>190 924.41</u>	<u>468 958.72</u>	<u>0.00</u>	<u>468 958.72</u>
	537 734.41	-205 539.07	255 819.88	588 015.22	-563 299.00	24 716.22

**A APPROUVE** **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Le compte de gestion du budget annexe eau dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal. Ce dernier présente des balances et un résultat de clôture identiques au compte administratif. Visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A DECIDE** **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** D'affecter une partie de l'excédent d'exploitation, soit 444 242.50 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

**A DECIDE** D'affecter le solde de l'excédent d'exploitation soit 24 716.22 euros en report à nouveau de la section d'exploitation.

**A APPROUVE** **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes) Le compte administratif du budget annexe assainissement secteur Marne-et-Chantereine 2017 dont la balance se présente comme suit :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3 932 211.49	5 781 754.95	3 215 320.88	1 477 171.00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 1 849 543.46</b>		<b>SOLDE RAR : - 1 738 149.88</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
3 388 801.87	3 630 044.77
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 241 242.90</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2017	Résultat clôture 2017	Restes à réaliser 2017	Résultat cumulé 2017
Inv	-241 991.36	0,00	1 849 543.46	1 607 552.10	-1 738 149.88	-130 597.78
Expl	<u>932 626.26</u>	<u>-925 834.46</u>	<u>241 242.90</u>	<u>248 034.70</u>	<u>0.00</u>	<u>248 034.70</u>
	690 634.90	-925 834.46	2 090 786.36	1 855 586.80	-1 738 149.88	117 436.92

**A APPROUVE** **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Le compte de gestion du budget annexe assainissement secteur Marne-et-Chantereine dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal. Ce dernier présente des balances et un résultat de clôture identiques au compte administratif. Visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A DECIDE** **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** D'affecter une partie de l'excédent d'exploitation, soit 130 597.78 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

**A DECIDE** D'affecter le solde de l'excédent d'exploitation soit 117 436.92 euros en report à nouveau de la section d'exploitation.

**A APPROUVE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes)  
**Le compte administratif du budget annexe assainissement secteur Marne-la-Vallée/Val-Maubuée 2017**  
dont la balance se présente comme suit :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 086 575.76	2 407 495.02	1 742 233.00	0.00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 320 919.26</b>		<b>SOLDE RAR : - 1 742 233.00</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
2 239 102.83	2 608 021.18
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 368 918.35</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2017	Résultat clôture 2017	Restes à réaliser 2017	Résultat cumulé 2017
Inv	1 463 514.11	0.00	320 919.26	1 784 433.37	-1 742 233.00	42 200.37
Expl	401 861.91	0.00	368 918.35	770 780.26	0.00	770 780.26
	1 865 376.02	0.00	689 837.61	2 555 213.63	-1 742 233.00	812 980.63

**A APPROUVE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Le compte de gestion du budget annexe assainissement secteur Marne-la-Vallée/Val-Maubuée dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal. Ce dernier présente des balances et un résultat de clôture identiques au compte administratif. Visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A DECIDE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** De reporter le solde d'exécution constaté en investissement soit 1 784 433.37 euros (compte 001).

**A DECIDE**

De reporter l'excédent constaté en section d'exploitation de 770 780.26 euros (Compte 002).

**A APPROUVE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes)  
**Le compte administratif du budget annexe assainissement secteur Brie francilienne 2017** dont la balance se présente comme suit :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 213 099.39	1 508 643.04	2 266 375.00	0.00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 295 543.65</b>		<b>SOLDE RAR : - 2 266 375.00</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 279 749.68	2 092 051.35
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 812 301.67</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2017	Résultat clôture 2017	Reste à réaliser 2017	Résultat cumulé 2017
Inv.	1 833 128.34	0.00	295 543.65	2 128 671.99	-2 266 375.00	-137 703.01
Expl.	<u>947 929.89</u>	<u>-847 297.90</u>	<u>812 301.67</u>	<u>912 933.66</u>	<u>0.00</u>	<u>912 933.66</u>
	2 781 058.23	-847 297.90	1 107 845.32	3 041 605.65	-2 266 375.00	775 230.65

**A APPROUVE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Le compte de gestion du budget annexe assainissement secteur Brie francilienne dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal. Ce dernier présente des balances et un résultat de clôture identiques au compte administratif. Visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A DECIDE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** D'affecter une partie de l'excédent d'exploitation, soit 137 703.01 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

**A DECIDE**

D'affecter le solde de l'excédent d'exploitation soit 775 230.65 euros en report à nouveau de la section d'exploitation.

**A APPROUVE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes) Le compte administratif du budget annexe du restaurant communautaire 2017 dont la balance se présente comme suit :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
133 573.43	219 525.86	48 483.00	40 000.00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 85 952.43</b>		<b>SOLDE RAR : -8 483.00</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 437 116.60	1 541 640.79
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 104 524.19</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2017	Résultat clôture 2017	Restes à réaliser 2017	Résultat cumulé 2017
Inv	-134 076.71	0,00	85 952.43	-48 124.28	-8 483.00	-56 607.28
Fonct	<u>160 464.67</u>	<u>-160 128.24</u>	<u>104 524.19</u>	<u>104 860.62</u>	<u>0,00</u>	<u>104 860.62</u>
	26 387.96	-160 128.24	190 476.62	56 736.34	-8 483.00	48 253.34

**A APPROUVE** **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Le compte de gestion du budget annexe du restaurant communautaire dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal. Ce dernier présente des balances et un résultat de clôture identiques au compte administratif. Visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A DECIDE** **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 56 607.28 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

**A DECIDE** D'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement soit 48 253.34 euros en report à nouveau de la section de fonctionnement.

**A APPROUVE** **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes) Le compte administratif du budget annexe canalisation transport 2017 dont la balance se présente comme suit :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
45 404.41	1 137 807.77	508 192.00	0.00
<b><u>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 1 092 40.36</u></b>		<b><u>SOLDE RAR : - 508 192.00</u></b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 294 752.05	1 257 455.12
<b><u>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 37 296.93</u></b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2017	Résultat clôture 2017	Reste à réaliser 2017	Résultat cumulé 2017
Inv.	-577 147.21	0.00	1 092 403.36	515 256.15	-508 192.00	7 064.15
Expl.	<u>967 486.16</u>	<u>-757 411.77</u>	<u>-37 296.93</u>	<u>172 777.46</u>	<u>0.00</u>	<u>172 777.46</u>
	390 338.95	-757 411.77	1 055 106.43	688 033.61	-508 192.00	179 841.61

**A APPROUVE** **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Le compte de gestion du budget annexe canalisation transport dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal. Ce dernier présente des balances et un

résultat de clôture identiques au compte administratif. Visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A DECIDE** **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** De reporter le solde d'exécution constaté en investissement soit 515 256.15 euros (compte 001).

**A DECIDE** De reporter l'excédent constaté en section d'exploitation de 172 777.46 euros (Compte 002).

**A APPROUVE** **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes)  
Le compte administratif du budget annexe immeuble de rapport 2017 dont la balance se présente comme suit :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
173 165.60	165 043.65	18 341.00	0.00
<b>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 8 121.95</b>		<b>SOLDE RAR : -18 341.00</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
449 966.66	464 908.09
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 14 941.43</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2017	Résultat clôture 2017	Restes à réaliser 2017	Résultat cumulé 2017
Inv	362 232.30	0.00	-8 121.95	354 110.35	-18 341.00	335 769.35
Fonct	196 867.58	0.00	14 941.43	211 809.01	0.00	211 809.01
	559 099.88	0.00	6 819.48	565 919.36	-18 341.00	547 578.36

**A APPROUVE** **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Le compte de gestion du budget annexe immeubles de rapport dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal. Ce dernier présente des balances et un résultat de clôture identiques au compte administratif. Visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A DECIDE** **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** A ce budget de reporter le solde d'exécution constaté en section d'investissement de 354 110.35 euros (compte 001),

**A DECIDE** De reporter l'excédent constaté en section de fonctionnement de 211 809.01 euros (Compte 002).

**A APPROUVE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes)  
Le compte administratif du budget annexe du Nautil 2017 dont la balance se présente comme suit :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 865 452.82	1 736 343.54	1 234 644.00	466 238.00
<b>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 129 109.28</b>		<b>SOLDE RAR : - 768 406.00</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
3 813 137.34	4 158 337.63
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 345 200.29</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2017	Résultat clôture 2017	Reste à réaliser 2017	Résultat cumulé 2017
Inv.	456 437.08	0.00	-129 109.28	327 327.80	-768 406.00	-441 078.20
Fonct.	<u>1 708 883.10</u>	<u>-1 325 373.25</u>	<u>345 200.29</u>	<u>728 710.14</u>	<u>0.00</u>	<u>728 710.14</u>
	2 165 320.18	-1 325 373.25	216 091.01	1 056 037.94	-768 406.00	287 631.94

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** D'approuver le versement en 2018 d'un fonds de concours de 332 184 € au profit de la commune de Chelles, qui financera le programme d'investissement 2018 présenté ci-dessous :

- Création d'un giratoire avenue Foch, avenue De Lattre de Tassigny
- Création d'un plateau sur élevé rue Gustave Nast
- Création d'un parking public rue du 11 novembre 2018
- Création d'un parking public avenue François Mitterrand
- Renforcement de la structure de chaussée rue de la Haute Borne
- Renforcement de la structure de chaussée allée Bickart
- Renforcement de la structure de chaussée rue Jacques Schlosser
- Réaménagement de trottoir et création de ralentisseurs rue Jacques Schlosser
- Minéralisation des pieds d'arbres au titre du PAVE dans diverses voies du centre-ville
- Pose de coussins berlinois (aménagement de sécurité) sur diverses voies
- Mise aux normes PMR des cheminements piétonniers sur diverses voies
- Création d'ilots anti stationnement sur diverses voies
- Création de deux ralentisseurs rue Réaumur
- Travaux de réaménagement complet de l'avenue des sciences

**A DECIDE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (8 voix contre : M. BOUGLOUAN, M. CABUCHE, MME GAUTHIER, M. GUILLAUME D., MME KLEIN-POUCHOL, MME TALLET) D'approuver le contrat entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération Paris- Vallée de la Marne issu du dispositif dit « de Cahors ».



**A DECIDE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 voix CONTRE : M. LECLERC, 3 ABSTENTIONS : M. CALVET, MME MERLIN, MME TREZENTOS OLIVEIRA)** De compléter la délégation du conseil communautaire au président ainsi :

« EN MATIERE IMMOBILIERE »

18- déposer les dossiers de demandes d'autorisations et de déclarations au titre du Code de l'Environnement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives et petits équipements de bureau ;

**SONT DESIGNES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Pour siéger à la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commande :

- Titulaire : M. Jean-Claude GANDRILLE
- Suppléant : M. Jean-Louis GUILLAUME

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de prestations de transports en autocars avec conducteur ;

**SONT DESIGNES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Pour siéger à la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commande :

- Titulaire : M. Jean-Claude GANDRILLE
- Suppléant : M. Jean-Louis GUILLAUME

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** De pourvoir l'emploi de responsable du pôle services aux entreprises, par un candidat contractuel, qui aura les missions suivantes sous l'autorité du Directeur du développement économique :

- Animer le pôle services aux entreprises rattaché à la direction du développement économique communautaire
- Suivre les activités et les différents projets conduits par le pôle
- Participer de façon transversale aux réflexions et aux autres projets de la direction du développement économique

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** De pourvoir l'emploi de directrice adjointe chargée de la mise en œuvre opérationnelle au sein de la direction du spectacle vivant, par une candidate contractuelle, qui aura les missions suivantes, sous l'autorité du Directeur artistique et de la coopération culturelle intercommunale, l'administration du domaine des Spectacles :

- La gestion budgétaire et financière,
- La gestion et l'administration des ressources humaines,
- La gestion et le développement des sources de financement,
- L'accueil des publics,
- L'accueil des artistes.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La mise en ligne progressive des données publiques de la CAPVM sur un portail à l'adresse <https://data-agglo-pvm.opendata.arcgis.com/>, sous une licence de type License Ouverte 2.0 ;

**A DECIDE** D'ouvrir la possibilité aux communes de partager ce portail mutualisé et de les rendre autonomes pour l'alimenter ;

**A DECIDE** De la gratuité de l'utilisation par les communes pour le non-paiement de licence et d'une participation au contrat de maintenance au prorata de la population selon la grille suivante :

Communes	Population municipale 2015 au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Montant de la participation (en €)
Brou-sur Chantereine	4 411	200
Courtry	6 668	300
Emerainville	7 681	300
Vaires-sur-Marne	13 579	600
Lognes	14 021	600
Noisiel	15 627	700
Roissy en Brie	23 048	1000
Torcy	23 558	1000
Champs-sur-Marne	25 052	1100
Pontault-Combault	38 370	1700
Chelles	53 833	2400
<b>Paris Vallée de la Marne</b>	<b>227 844</b>	<b>10100</b>

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** D'instituer des tarifs d'utilisation du domaine public intercommunal pour la réalisation de films de cinémas et de télévision, de courts métrages, documentaires, films et photos artistiques ou commerciales tels que définis ci-après :

Lieu	Longs métrages Fictions TV Films publicitaires		Courts métrages Documentaires		Photos artistiques ou commerciales	
	F/J Euros	S/T Euros	F/J Euros	S/T Euros	F/J Euros	S/T Euros
<b>Domaine public extérieur</b>	700	50	200	50	100	50
<b>Equipements intercommunaux</b>	800	50	250	50	120	50

**A PRECISE** Qu'une exonération est prévue pour les films mettant en valeur le patrimoine ou l'histoire locale, les films d'école, les reportages sur une activité de la vie locale.

**A DECIDE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (12 voix contre : M. BOUCHART, MME COULAIS, M. DEPECKER, MME DHABI, MME DRIEF, M. GUILLAUME JL, M. NOYELLES, MME PAQUIS-CONNAN, MME TATI, M. VANDERBISE, M. VINCENT, M. ZERDOUN ; 20 ABSTENTIONS : M. BENARAB, M. BITBOL, MME BOISSOT, M. BREYSSE, M. DE CARVALHO, MME DENGREVILLE, MME DUCHESNE, MME FABRIGAT, M. FINANCE, M. KELYOR, M. MAMOU, MME MORIO, M. NAIN, MME NETTHAVONGS, M. PHILIPPON, M. QUANTIN, M. RABASTE, M. SAVIN, M. SEGALA, MME THOMAS)** De fixer à 40,50 euros le coût d'une heure d'intervention en milieu scolaire, sur la base du salaire moyen de catégorie B brut chargé, soit 2 106 € par an pour une heure par semaine,

**A PRECISE** Que la Communauté d'Agglomération facturera sur cette base les heures supplémentaires d'intervention en milieu scolaire aux communes qui en feront la demande expressément.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** D'approuver un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2017-2020 passé entre la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et l'association du

Théâtre de Chelles, et d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant n°1 à la convention ainsi que l'ensemble des documents administratifs y afférant.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. GUILLAUME D.)** D'attribuer un soutien de 100 000 € à l'UMS Pontault-Combault Handball, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir et tout document afférent à ce dossier.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**, A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,

**D'ADOPTER** L'application du tarif dit « Résident » uniquement à toute personne, famille ou ayant droit résidant effectivement sur une des douze communes de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne,

**D'ADOPTER** Une tarification dite « Entreprises » différenciée entre les entreprises résidentes ou non du territoire de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, et à l'intérieur de chacune des deux catégories, de différencier les employés « Résidents » ou non.

**DE MAINTENIR** La politique promotionnelle de l'équipement, articulée autour de trois types d'opérations : les « Journées Portes Ouvertes », les « Périodes Promotionnelles » et les « Opérations Ponctuelles ». Il s'agira d'une réduction de 10% applicable aux abonnements annuels de chaque activité, à l'exclusion des abonnements « Entreprises »

**DE MAINTENIR** Un tarif dit « haut niveau » de 176.25 €, applicable aux équipes premières des clubs résidents évoluant dans un championnat de niveau national et aux sportifs inscrits sur la liste nationale des sportifs de haut niveau.

**DE FIXER** Le tarif du « Brevet d'Aptitude à la Pratique et à l'Animation » en escalade à 150€ pour les « résidents » et 195€ pour les « extérieurs » ; Le tarif de mise à disposition d'un éducateur sportif pour l'espace aquatique à 33.50€ de l'heure ou de la séance ; Le tarif de location des espaces intérieurs à 0.50€ par m<sup>2</sup> pour une heure, à l'exclusion des tournages qui font l'objet d'une autre délibération du Conseil Communautaire ; Le tarif de location des espaces extérieurs à 0.50€ par m<sup>2</sup> pour une heure,

**DE CREER** La formule « Anniversaire », qui s'appliquera, sur demande, aux groupes de 6 à 12 enfants jusqu'à leur 12<sup>e</sup> anniversaire, accompagnés de 2 adultes pour une activité d'après-midi liant escalade et baignade ainsi que la réservation d'un espace pour le goûter au prix de 12.50€ pour les enfants « résidents » et 17.50€ pour les « extérieurs », la gratuité est accordée aux accompagnants.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**, A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,

**D'AUTORISER** L'accueil de jeunes mineurs, de plus de 16 ans, à l'espace forme du Nautil à la seule formule dite « Essentiel », qui donne accès à l'espace musculation et aux cours collectifs, à l'exclusion de l'espace bien-être.

**DE FIXER** Les conditions d'accès à l'équipement :

- Obligation de fournir une attestation parentale rappelant : le Nom et Prénom du jeune mineur, sa date de naissance pour démontrer qu'il a plus de 16 ans, le nom et prénom de l'adulte responsable qui assumera la responsabilité des actes du jeune mineur,
- Obligation de certifier la non contre-indication pour la pratique des activités de musculation et fitness,
- Obligation d'être accompagné d'un parent ou d'un adulte majeur autorisé par les parents,

**DE FIXER** Le tarif d'accueil à la formule « Essentiel » au même montant que le tarif adultes soit 294€ pour les « résidents » et 336€ pour les « extérieurs »,

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer la convention de mise à disposition d'agents de catégorie B auprès des associations sportives Brie francilienne Triathlon et Acquaclub de Pontault-Roissy dans les conditions définies dans lesdites conventions, à compter du 1er septembre 2018.

Pour les deux associations, la Communauté d'agglomération assure le versement de l'intégralité des salaires, charges patronales et frais de déplacement.

Les deux associations rembourseront à la Communauté d'agglomération 100 % des salaires, des charges au prorata du temps de mise à disposition et frais de déplacement pendant la durée de la convention

**A FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Le barème tarifaire pour la perception de la taxe de séjour et additionnelle départementale à compter du 1<sup>er</sup>/01/2019 jusqu'au 31/12/2019 , à savoir :

Catégories d'hébergement	Tarif Intercommunal	Taxe additionnelle	Tarif taxe
Palaces	4,00€	0.40€	4.40€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00€	0.30€	3.30€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,30€	0.23€	2.53€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,36€	0.14€	1.50€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,82€	0.08€	0.90€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,73€	0.07€	0.80€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55€	0.06€	0.61€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20€	0,02€	0,22€

**A DECIDE** Que la taxe additionnelle départementales est recouvrée par la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communale à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

**A DECIDE** Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

**A DECIDE** Que le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'Office de Tourisme conformément à l'article L.133-7 du code du Tourisme.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Le compte administratif et le compte de gestion 2017 de l'Office de Tourisme de Paris – Vallée de la Marne, tels qu'ils ont été adoptés lors du comité de direction lors de sa séance du 13/05/2018, et qui présente :

Un **déficit d'investissement de 9 710,53 euros**

Et

Un **excédent d'exploitation de 301 961,28 euros**

**Soit un excédent de clôture du budget principal de 292 250,75 euros.**

**A PRIS CONNAISSANCE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** De la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et l'Office du Tourisme de Paris Vallée de la Marne, pour la période 2018-2020, et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** L'acquisition de la parcelle AM 360 de l'EPA MARNE pour la réalisation du Centre aquatique de Champs-sur-Marne, d'une superficie de 16 607 m<sup>2</sup> pour un montant de 116 250 €, et a autorisé le Président à signer l'acte authentique de vente du terrain du Centre Aquatique à Champs-sur-Marne avec l'EPAMARNE ainsi que tous les documents y afférents.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La rétrocession de la parcelle AE 274 à Noisiel, sur laquelle est édifié le centre de loisirs du Verger, d'une superficie de 3 650 m<sup>2</sup>, à la Ville de Noisiel pour un euro symbolique, et a autorisé le Président à signer tous les documents afférents à la rétrocession de cette parcelle et de l'équipement qu'elle supporte.

**A DONNE SON ACCORD A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES** Pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la CA Paris-Vallée de la Marne, et a autorisé Monsieur le Président à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Monsieur le Président à :

- Engager la procédure de passation du marché public dans le cadre du projet d'acquisition de pièces détachées mécaniques et d'accessoires pour le matériel horticole du parc de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne dans le cadre des prestations de service, dont les caractéristiques essentielles et le montant prévisionnel sont énoncés ci-dessus ;
- Signer le ou les marché(s) à intervenir et tout document y afférent.

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Monsieur le Président à engager la procédure de passation des marchés publics suivants :

- projet d'acquisition de pièces détachées mécaniques et d'accessoires pour VL – PL du parc de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne ;
- projet d'acquisition de produits d'entretien, de sacs poubelle et de petits matériels ;
- la maintenance et exploitation des équipements de chauffage, ventilation, climatisation (CVC.), et de traitement d'eau des bâtiments de la CAPVM ;
- missions de bureau d'études bâtiments Tous Corps d'Etat, de bureau d'études VRD et paysages, de contrôles techniques, de coordinations SPS relatives à des travaux de bâtiments.

**A AUTORISE** Monsieur le Président à signer les susdits marchés à intervenir et tout document y afférent.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du SMAEP de l'Ouest Briard à la CAPVM pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable – rue de la République – Pontault-Combault

**A AUTORISE** Le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du SMAEP de l'Ouest Briard à la CAPVM pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable – rue de la République – Pontault-Combault et tout document y afférent.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de participation financière de Grand Paris Sud Est Avenir à la CAPVM pour la réalisation des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement – rue du Buisson Fleuri – Pontault-Combault - La Queue en Brie.

**A AUTORISE** Le Président à signer la convention de délégation de maîtrise et de participation financière de Grand Paris Sud Est Avenir à la CAPVM pour la réalisation des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement – rue du Buisson Fleuri – Pontault-Combault - La Queue-en-Brie et tout document y afférent.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** L'avenant n° 4 au contrat de délégation de service public par affermage conclu avec la Société Française de Distribution d'Eau pour le service public d'assainissement collectif des Communes de Pontault-Combault et de Roissy en Brie ayant pour objet de prolonger le contrat de DSP de six mois, fixant ainsi son échéance au 31 décembre 2018 ;

**A AUTORISE** Le Président de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne à signer l'avenant au contrat de délégation de service public sous forme d'affermage conclu avec la Société Française de Distribution d'Eau pour le service public d'assainissement collectif des Communes de Pontault-Combault et de Roissy en Brie ayant pour objet de prolonger le contrat de DSP de six mois, fixant ainsi son échéance au 31 décembre 2018.

**A APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (1 contre : M. LECLERC) Le principe du recours à une délégation de service public relative à la gestion du service d'assainissement des communes de Roissy en Brie et Pontault-Combault pour une durée de 3 ans à compter de la date indiquée dans le courrier de notification adressé au Délégué ;

**A AUTORISE** Le Président à lancer une procédure de passation d'une délégation de service public telle que définie ci-dessus et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite procédure.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Le bilan à mi-parcours 2015-2017 des trois contrats de villes des trois territoires, Nord (ex-CAMC), Centre (Ex-Val Maubuée) et Sud (Ex-Brie Francilienne), notamment, l'évolution de la situation socio-économiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la programmation des actions et des projets et leur réalisation, le bilan de la gestion urbaine et sociale de proximité des bailleurs dans le cadre de l'abattement de la TFPB, l'appréciation des modes de gouvernance des porteur de projets publics et privés ainsi que les modalités de participation et de concertation avec les conseils citoyens et les habitants.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50*

*Date affichage : 9 juillet 2018*